



DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

*République Française
Liberté, Egalité, Fraternité*

Saint-Ouen, le - 5 MARS 2010

Monsieur Mamadou KEITA
Conseiller Municipal
5, rue Aimé Césaire
93400 SAINT OUEN

Dossier suivi par : Eliane BEAL
Réf. : CD-2010-01359

Objet : Question orale : Vote des étrangers aux élections locales – en complément des éléments de réponse oralement exposés en séance du 15 février 2010

Monsieur le Conseiller Municipal,

Par courrier en date du 26 décembre 2009, remis en mairie le 22 janvier 2010, vous souhaitez voir organiser sur le territoire de Saint-Ouen un référendum local sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales.

Je voulais tout d'abord rappeler que j'ai de façon constante soutenu le principe du droit de vote des étrangers ; la commune s'est prononcée à plusieurs reprises en ce sens.

Alors que le débat initié par le Président de la République sur l'identité nationale tend à stigmatiser l'immigration et les étrangers, dressant les français les uns contre les autres, il convient de rappeler que les migrations sont une chance pour notre communauté, qui s'enrichit des apports pluriels des hommes et des femmes dans leur diversité d'origine.

En accordant le droit de vote aux élections municipales et européennes, aux ressortissants de l'Union Européenne, la France a avancé vers l'égalité des droits, mécanisme indispensable à l'exercice de la citoyenneté et à la démocratie.

Les résidents étrangers extra-communautaires, qui participent au même titre que les autres citoyens à la vie économique et sociale du pays, souvent installés sur le territoire depuis plusieurs années, ne bénéficient pas du droit de vote, partie intégrante de la citoyenneté.

L'octroi de ce droit de vote mettra fin à cette discrimination, permettra à des milliers de nos habitants de participer pleinement à la vie politique locale, facilitera leur intégration et renforcera le vivre ensemble.

Il est important de rappeler que de nombreux pays européens ont déjà octroyé le droit de vote aux étrangers.

De plus, un sondage récent indique que les français y sont majoritairement favorables.

Mairie de Saint-Ouen
6 place de la République, 93406 Saint-Ouen CEDEX
tél. 01 49 45 67 89 - fax. 01 49 45 69 99
mairie@mairie-saint-ouen.fr

Toute la correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Saint-Ouen

Conformément à ce que j'ai annoncé lors du conseil municipal du 15 février 2010, je m'engage à engager une réflexion avec l'ensemble des composantes du conseil municipal, sur les modalités de sensibilisation et d'association des audoniens sur ce sujet.

Je vous prie d'agr er, **Monsieur le Conseiller Municipal**, l'expression de mes salutations distingu es.



Jacqueline ROUILLON
Maire-Conseill re G n rale